



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 AVRIL 2017

Le 19 avril 2017, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à 20 h 30 à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - M. Vincent AIGON – Mme Dominique ALVIN - M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN et Mme Nathalie VIOLLET.

Absents excusés : Mme Karen GAILLARD (pouvoir donné à Mme Cécile LOUP-FOREST) – Mme Céline SCELLOS (pouvoir donné à M. Jean-Paul GRAVILLON) – M. Johan THENET (pouvoir donné à M. Serge RAFFIN) et Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à Mme Nathalie BLANC).

Madame Cécile LOUP-FOREST a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 29 mars 2017
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels
⇒ DIA sur parcelle AB 265p (échange)
- 3) Marchés publics :
⇒ Groupement de commandes pour l'aménagement de la Route des Gorges/Centre village : résultats de la consultation d'entreprises
⇒ Aménagement carrefour RD 64/116 – Parking de la Violette : proposition d'exonération de pénalités de retard pour l'entreprise titulaire du lot n° 3
- 4) Demande d'occupation du domaine public – fixation de la redevance
- 5) CCFU :
⇒ convention de mise à disposition d'agents de la police municipale de La Balme de Sillingy
⇒ convention de mise à disposition réciproque de polices municipales mutualisées
- 6) Convention de partenariat Commune/Département de la Haute-Savoie pour l'étude préliminaire de la déviation
- 7) Questions et informations diverses :
⇒ Prochain Conseil Municipal privé : jeudi 8 juin 2017 à 18 h 30 en mairie
⇒ Prochain Conseil Communautaire : jeudi 18 mai 2017 à 19 h 30 à Lovagny (Maison du Village)

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 MARS 2017 :**

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 29 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) **AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION :**

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 21 octobre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à 13 voix Pour (dont 4 pouvoirs et 1 Abstention (Mme Nathalie BLANC), **RENONCE** à exercer son droit pour la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 17 X0007, présentée par Maître Alexandre LONCHAMPT, Notaire associé à ANNECY (74), pour le compte de la SARL LES VILLAS DU CHÂTEAU VALLAT et relative à **l'échange** :

- 1°) de la parcelle non bâtie, cadastrée AB 265p (future AB 1077) composant le lot n° 1 du lotissement « Les Villas du Château », d'une superficie de 276 m², sise 87 Chemin de la Fruitière à Lovagny et située en zone U du PLU ;
- 2°) **contre** les parcelles bâties cadastrées AB 262a (270 m²) et AB 262b (442 m²), sises 85 Chemin de la Fruitière à Lovagny, constituées d'une maison d'habitation et d'une annexe et situées en zone Uv du PLU, propriétés de Madame Evelyne MIEVRE ;
dont la soulte est fixée à la somme de 180 000 €.

3) MARCHES PUBLICS :

a) **Marché de travaux en groupement de commandes pour l'aménagement de la RD 64 (Route des Gorges)/Centre Village – résultats de la consultation d'entreprises :**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du groupement de commandes formé avec le SYANE 74 et la CCFU pour le projet de sécurisation de la RD 64/Centre Village (section comprise entre le Vy de la Verdelle et l'Impasse du Cul du Sac), une consultation d'entreprises a été lancée sous forme de marché à procédure adaptée, conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

L'ensemble des travaux, comportant 4 lots, a été estimé comme suit :

Lots	Désignation	Répartition	Estimations
1	Travaux de structure et réseaux	COMMUNE	42 557.00 €
		CCFU	107 321.00 €
		SYANE 74	120 297.45 €
	Total HT lot n° 1		270 175.45 €
2	Travaux de revêtements bitumineux	COMMUNE	72 951.00 €
		CCFU	37 585.00 €
		SYANE 74	11 907.55 €
	Total HT lot n° 2		122 443.55 €
3	Signalisation verticale et horizontale	COMMUNE	14 217.70 €
4	Eclairage public - Génie électrique	SYANE 74	94 111.42 €
Totaux HT			500 948.12 €
Totaux TTC			601 137.74 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie les 28 mars 2017 et 11 avril 2017, et à l'unanimité :

- **DECIDE**, en ce qui concerne la part de la Commune de Lovagny, d'attribuer le marché de travaux relatif à l'aménagement de la Route des Gorges (RD 64)/Centre Village pour un montant total de 112 340.40 € HT, soit 134 808.48 € TTC, aux entreprises suivantes :

Lots	Destinataire	Estimations	Résultats HT de la consultation	Ecart avec l'estimatif	%	Entreprises retenues
1	Commune	42 557.00 €	36 632.00 €	- 5 925.00 €	-13.92%	FAMY
2	Commune	72 951.00 €	62 735.00 €	-10 216.00 €	-14.00%	COLAS RAA
3	Commune	14 217.70 €	12 973.40 €	- 1 244.30 €	-8.75%	AXIMUM
	Totaux HT	129 725.70 €	112 340.40 €	- 17 385.30 €	-13.40%	
	Totaux TTC	155 670.84 €	134 808.48 €	-20 862.36 €		

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce marché.

b) – Remise gracieuse des pénalités de retard pour l'entreprise attributaire du lot n° 3 du marché de travaux relatif à l'aménagement du carrefour des RD 64/116 et du Parking de la Violette :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibérations n° 27.03.2015/07 du 27 mars 2015 et n° 14.12.2016/05 du 14 décembre 2016, le lot n° 3 du marché de travaux relatif à l'aménagement du carrefour des RD 64/116 et du parking de la Violette, passé sous la forme de procédure adaptée (art. 28 du Code des Marchés Publics), a été attribué à l'Entreprise COLAS RAA pour un montant total de 199 862.06 € HT, soit 239 834.47 € TTC.

Il précise que :

- ⇒ l'article 3-2 de l'acte d'engagement prévoyait une durée totale de travaux de 4 mois (2 mois pour la tranche ferme et 2 mois pour la tranche conditionnelle) ;
- ⇒ les travaux de la tranche ferme ont été exécutés du 30 juin 2015 (ordre de service n° 1) au 31 juillet 2015 (ordre de service n° 2) ;
- ⇒ l'ordre de service n° 3 a fixé la date de démarrage des travaux de la tranche conditionnelle au 18 mai 2016 ;
- ⇒ les travaux se sont achevés début juillet 2016, comme le prévoyait le compte-rendu de chantier du 9 juin 2016.

Cependant, et ce malgré diverses relances de la part du maître d'œuvre et de la commune, l'entreprise COLAS a tardé dans la remise des documents administratifs nécessaires à la clôture du marché, entraînant l'application de pénalités de retard par la Trésorerie de Seynod.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de ne pas appliquer les pénalités de retard d'exécution des travaux à l'Entreprise COLAS, titulaire du lot n° 3 du marché ci-dessus désigné, mais précise que ce ne sera plus le cas si cette situation se reproduit lors d'un prochain chantier.

4) DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Par courrier du 27 mars 2017, Madame Fabienne RICHARD, domiciliée à MUSIEGES (74), sollicite une autorisation d'occupation du domaine public sur la commune de Lovagny, tous les dimanches matins, afin d'exercer son activité de pâtisserie ambulante à bord de son camion spécialement aménagé à cet effet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, à compter du 1^{er} mai 2017, Madame Fabienne RICHARD à exercer son activité de pâtisserie ambulante sur le domaine communal (emplacement aux abords de la boulangerie), tous les dimanches matins ;
- **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public à la somme de 10 € par mois ;
- **ACCORDE** la gratuité des deux premiers mois d'exercice de l'activité précitée ;
- **AUTORISE** Mme RICHARD à raccorder son camion au branchement électrique de la Maison du Village prévu à cet effet ;
- **DIT** qu'il sera procédé, chaque année, à un décompte de la consommation électrique (branchement du camion au réseau électrique de la Maison du Village) qui sera refacturé à Madame RICHARD.

5) **CCFU** :

a) **Convention de mise à disposition réciproque de polices municipales mutualisées :**

Considérant que la délinquance ne s'arrête pas aux frontières des communes, et qu'il convient de s'inscrire dans une démarche de coopération opérationnelle avec les services de Police Municipale des communes limitrophes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention de mise à disposition réciproque de la Police Municipale Mutualisée d'Epagny Metz-Tessy/Argonay avec la Police Municipale Mutualisée de La Balme de Sillingy / Sillingy / Choisy / Mésigny / Sallenôves / Lovagny / Nonglard et avec la Police Municipale de Poisy.

Cette convention entrera en vigueur à compter du 1^{er} mai 2017 jusqu'au 31 décembre 2019. Cette convention sera consentie à titre gracieux entre les communes signataires, étant considéré que les interventions des agents de cette Police Municipale "Pluri-Communale" se feront, avec l'accord préalable des maires, de manière ponctuelle et d'une façon équitable entre les différentes parties.

Un bilan annuel des interventions respectives sera réalisé par les trois responsables de service de Police Municipale et transmis aux maires des communes.

b) **Convention de mise à disposition d'agents de police municipale de La Balme de Sillingy :**

Ce sujet est reporté au prochain Conseil Municipal, dans l'attente de précisions complémentaires.

6) – **ETUDE PRELIMINAIRE DE LA DEVIATION – CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE/DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE :**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la révision du PLU de Lovagny, les services du Département de la Haute-Savoie ont, à nouveau, été saisis afin de travailler sur un projet de déviation.

En effet, la traversée du village ne permet pas une adaptation de la voirie répondant à la forte évolution du trafic constatée depuis de nombreuses années. De ce fait, les RD 64 (Route des Gorges) et RD 14 (Route de Nonglard/Route de Poisy) ne répondent plus aux objectifs de sécurité et de qualité environnementale (air et bruit) vis-à-vis des habitants de Lovagny.

S'agissant de deux routes départementales, un partenariat a été acté entre le Département de la Haute-Savoie et la Commune de Lovagny pour la réalisation d'une étude préliminaire, le Département assurant la maîtrise d'ouvrage. Calculé sur la base d'études antérieures réalisées en 2010 (coût des travaux estimés alors à 15 millions d'euros HT), le montant de cette étude préliminaire s'établirait entre 25 000 € HT et 30 000 € HT, chaque collectivité assurant 50 % du financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** sur la répartition financière proposée par le Conseil Départemental (soit 50 % chacun), relative au coût de l'étude préliminaire (pour un montant maximum de 30 000 € HT) nécessaire au projet de déviation sur le territoire de Lovagny ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement qui sera proposée prochainement par le Département de la Haute-Savoie.

7) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:**

a) **Prochain Conseil Communautaire :**

Le prochain Conseil Communautaire est fixé au jeudi 18 mai 2017 - 19 h 30 à Lovagny.

b) **Conseil Municipal privé :**

Une réunion privée du Conseil Municipal est programmée le jeudi 8 juin 2017 à 18 h 30 en mairie.

c) **Souvenir Français :**

L'assemblée générale du Souvenir Français aura lieu à Lovagny (Maison du Village) le samedi 13 mai 2017.

d) **Journée ENS :**

Une animation, pour la découverte de la pelouse sèche du Crêt d'Hauterive, est proposée par la Commune de Lovagny, en partenariat avec ASTERS et l'ISETA le samedi 13 mai 2017. Un pot d'accueil des participants est prévu à partir de 12 h 00.

e) **Animation « Auto-Moto Rétro » :**

Le 4^{ème} festival « Auto-Moto Rétro » aura lieu le dimanche 14 mai 2017, de 9 h 00 à 18 h 00 au Château de Montrottier.

Un appel aux bonnes volontés est lancé.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

⇒ Mercredi 17 mai 2017 – 20 h 30

⇒ Mercredi 28 juin 2017 – 20 h 30

⇒ Mercredi 26 juillet 2017 – 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 04.